

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Vendredi 1^{er} décembre 2023

→ www.cgt-cd13.org

La formation F3SCT plénière du 30 Novembre 2023.

Présidée par la Conseillère départementale, présidente de la Formation 3SCT (ex-CHSCT). Cette séance plénière s'est déroulée en présence de Monsieur le Directeur Général des services Délégué, des services RH en charge de la qualité de vie au travail, des différentes Directions et des organisations syndicales.

Notre organisation syndicale a démarré la séance par une déclaration liminaire qui a porté notamment sur la question du devenir du bâtiment d'Arenc et de ses agents, sur celle de la sécurité dans les MDS, sur la prise en compte des conditions d'exercice des assistants familiaux, sur la vigilance quant à l'amiante dans certains collèges et enfin sur la multiplication des cas de Covid qui de nouveau viennent s'inviter dans notre quotidien..

Cette séance plénière a porté à son ordre du jour les dossiers suivants :

L'organisation de la prévention avec notamment le renouvellement de la convention ACFI (agent chargé de la mission d'inspection) pour 2 ans, le bilan de la lettre de cadrage des assistants de prévention et délégués santé - sécurité au travail, un point d'étape sur le programme annuel de prévention avec la refonte de l'onglet prévention des risques sur intranet pour tous les personnels du CD13 hors ATC et pour les personnels ATC, la

mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels des différentes directions, une présentation des travaux réglementés des apprentis mineurs entre 15 et 18 ans et un point sur la politique d'insertion du maintien de l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap.

Le syndicat CGT laisse à votre disposition le contenu de tous ces dossiers au syndicat.

Cette formation plénière nous a permis d'aborder différents sujets.

Nous avons rappelé l'importance que le dispositif de sécurité soit accessible à tous. Les ATC comme les ASFAMS ont toujours des difficultés aux informations santé - sécurité au travail.

Les ATC ne disposent pas de postes informatiques dédiés et, de fait, sont exclus de l'information. Les Assistants familiaux quant à eux ont toujours beaucoup de mal à se connecter ou avoir accès à une boîte mail.



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83

La collectivité s'est engagée à faire progresser la situation afin qu'à court terme un poste dédié aux ATC dans chaque collège soit mis en place.

Sur la question des assistantes familiales l'accès toujours très difficile à l'interface intranet a été de nouveau dénoncé.

La collectivité s'est engagée à mettre en place un travail pour prendre en compte cette difficulté.

■ **Accueil des apprentis**

Sur le dossier des apprentis mineurs, nous avons évoqué la responsabilité des services et des tuteurs en charge de l'accompagnement et de la sécurité de ces stagiaires.

Notre syndicat a insisté sur la vigilance accrue à avoir avec ces jeunes qui vont demain être confrontés à la dangerosité de certains métiers techniques et, compte tenu de cet élément, s'est abstenu sur le vote de ce dossier.

■ **Punaises de lit**

Nous avons également rappelé la nécessaire harmonisation des pratiques sur le traitement des punaises de lit. De nombreux cas sont signalés, y compris en dehors de la DGAS comme dans les collèges ou à la plateforme téléphonique MDPH. La collectivité met tout en œuvre pour traiter au cas par cas et dans les meilleurs délais toutes les situations de ce type. Elle nous a assuré de la prise en charge des frais occasionnés pour les agents confrontés à cette difficulté.

■ **Garde départementale à cheval**

À l'occasion du bilan présenté service par service de la mise en œuvre de la prévention, nous avons pu évoquer la situation de la garde à cheval qui vit des moments difficiles et pour laquelle notre

syndicat demande à ce que des solutions soient trouvées.

■ **Personnels en situation de handicap**

Un bilan de l'accompagnement des personnes en situation de handicap a été développé par les agents en charge de ce service. La CGT note une réelle progression dans la mise en œuvre de ce difficile accompagnement. Nous avons pu également évoquer la question des agents bénéficiant d'un PPR (période de préparation au reclassement) dont le parcours est parfois difficile pour aboutir à un reclassement optimal.

■ **Site d'Arenc**

En fin de séance nous avons rappelé l'importance de clarifier les intentions de la collectivité sur le devenir du bâtiment d'Arenc et de ses agents.

La collectivité a pu nous informer d'un projet de relogement dans le quartier d'Arenc de l'ensemble de la direction PHPBA et MDPH. Ce projet n'étant qu'à ses prémices, la collectivité se veut prudente et nous informera dans les meilleurs délais de l'avancement du dossier. Si ce projet se réalise les travaux seraient évidemment re-questionnés dans le but de privilégier un déménagement.

■ **Télétravail**

Notre organisation syndicale a également évoqué la question du télétravail et rappelé la nécessaire clarification afin que les différentes directions puissent sur des bases harmonieuses mettre en œuvre des règles de télétravail qui ne permettent plus d'interprétation.

LA CGT, VOTRE SYNDICAT DE PROXIMITÉ.